Pénuries : l'Europe s'organise pour sécuriser l'approvisionnement

Compte Test - 2026-02-07 10:51:56 - Vu sur pharmacie.ma

Le Parlement européen a franchi une étape majeure dans la lutte contre les pénuries de médicaments en adoptant, le 20 janvier dernier, un ensemble de propositions visant à renforcer la disponibilité et la sécurité d'approvisionnement des médicaments critiques au sein de l'Union européenne. Adopté à une large majorité, ce règlement traduit une prise de conscience collective face à la multiplication des ruptures de stocks observées ces dernières années, y compris pour des médicaments essentiels dont l'absence peut entraîner des conséquences graves pour les patients. Bien que l'UE dispose d'une industrie pharmaceutique solide, compétitive et créatrice de près de 800 000 emplois directs, elle reste vulnérable à des perturbations de ses chaînes d'approvisionnement. Ces pénuries trouvent leurs origines dans plusieurs facteurs, notamment la dépendance excessive de l'Union à un nombre restreint de fournisseurs mondiaux pour les principes actifs et les matières premières pharmaceutiques, ainsi que dans des capacités de production insuffisantes sur le territoire européen pour certains médicaments stratégiques. Les fragilités de la chaîne d'approvisionnement, mises en lumière lors de crises récentes, ont souligné la nécessité de repenser le modèle industriel et logistique européen du médicament.

Le règlement proposé vise ainsi à créer un cadre structurant pour inverser cette tendance. Il ambitionne de faciliter les investissements dans les capacités de fabrication de médicaments critiques et de leurs intrants clés au sein de l'UE, tout en réduisant le risque de rupture par une diversification accrue et une meilleure résilience des chaînes d'approvisionnement. La mutualisation de la demande entre États membres, via des mécanismes de passation de marchés collaboratifs, constitue également un levier central pour améliorer l'accès équitable aux médicaments d'intérêt commun. Parmi les mesures phares figurent la création de projets stratégiques industriels bénéficiant d'un accès facilité aux financements et de procédures réglementaires et scientifiques accélérées, ainsi que la mise en place d'incitations financières ciblées par les États membres. Le règlement introduit également une évolution importante des règles de marchés publics, en autorisant le recours à des critères autres que le seul prix, afin de privilégier, lorsque cela est justifié, des fournisseurs produisant une part significative des médicaments critiques au sein de l'UE. Un groupe de coordination des médicaments critiques, réunissant la Commission européenne et les États membres, sera chargé d'assurer la mise en œuvre cohérente du dispositif. Enfin, la dimension internationale n'est pas négligée, la Commission est invitée à explorer des partenariats stratégiques avec des pays partageant les mêmes objectifs afin de sécuriser et diversifier davantage les chaînes d'approvisionnement. Pour le rapporteur du texte, Tomislav Sokol, ces propositions traduisent des priorités claires : mieux coordonner les stocks, renforcer la compétitivité de l'industrie pharmaceutique européenne et garantir un accès durable des patients aux médicaments essentiels. Les prochaines étapes passeront par des négociations avec les gouvernements des États membres afin d'aboutir à la version définitive de la législation.